

Policy Brief – Belgium

Note de politique de la Belgique

Micheline Lambrecht (ml@plan.be)
en collaboration avec
Dirk Moens, SPF- Affaires sociales
Lieve Vanderleyden, Service d'étude du Gouvernement flamand
Marien Faure, Relations internationales Wallonie-Bruxelles

Intervention à la Première réunion
du Groupe de travail sur le vieillissement de l'UNECE
Genève, 1-2 décembre 2008

<http://www.plan.be>

La Belgique: un état fédéral

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale composée de:

- l'Etat fédéral
- 3 Régions,
compétentes pour les questions socio-économiques: économie,
logement, emploi, etc
 - la Région flamande
 - la Région wallonne
 - la Région de Bruxelles-capitale
- 3 Communautés,
fondées sur le rôle linguistique, compétentes pour l'éducation, la
culture et les matières relatives aux personnes
 - la Communauté flamande
 - la Communauté française
 - la Communauté germanophone

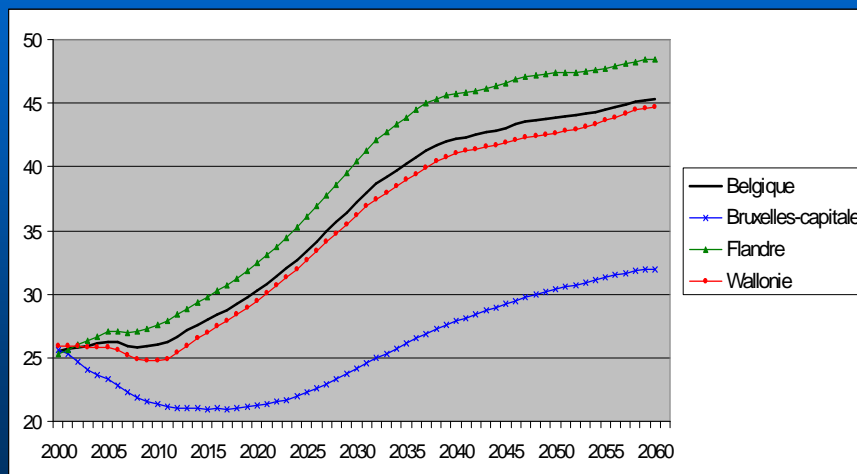
Les différences démographiques

- La Région flamande :
 - a connu un taux de fécondité très important après la deuxième guerre: arrivent des générations très nombreuses à l'âge de la retraite
 - a maintenant un taux de fécondité relativement plus bas, et est plus frappée par la diminution des classes d'âge actif
- La Région wallonne:
 - connaît aussi un vieillissement de sa population, mais moins marqué: moins de personnes âgées, et un taux de fécondité plus favorable
- La Région de Bruxelles-capitale est atypique et appelée à rester plus jeune:
 - c' est une grande ville connaissant un renouvellement constant de sa population;
 - arrivée importante d'immigrants jeunes de l'étranger ou du reste du pays
 - départ de jeunes couples s'installant dans des zones plus vertes et allant vieillir dans les autres régions; départ d'âgés passant leur retraite à la côte ou dans les Ardennes



Coefficient de dépendance des âgés Royaume et régions – 2000-2060 (65+)/ (15-64)

(Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE)



La Politique du vieillissement en Belgique

Elle relève:

- de l'Etat fédéral pour la Sécurité sociale qui gère, en association avec les représentants d'entreprises et de travailleurs, notamment:
 - les pensions
 - les dépenses de santé
 - Soins aigus
 - Soins de long terme en institutions ou à domicile
- des Communautés
 - qui peuvent compléter les volets revenus (assurance dépendance en Flandre) et santé (aspect préventif, compléments de services à domicile ou en institutions)
 - et abordent la personne âgée dans les divers aspects de son existence (affaires sociales, hébergement, mobilité, handicap, éducation permanente)



Politique fédérale pour faire face au vieillissement (1)

- Depuis le début des années '90, nombreuses mesures pour garantir les pensions, par exemple:
 - âge flexible de la retraite pour favoriser l'activité des plus âgés,
 - consolidation du premier pilier légal des pensions; renforcement du 2ème pilier en le rendant accessible aux PME et en assurant une solidarité entre travailleurs (loi du 28 avril 2003); augmentation des réductions fiscales pour le 3ème pilier (2006)
 - engagement à diminuer la dette publique et à créer un Fonds de vieillissement pour affronter le choc démographique (loi du 5 septembre 2001)
- Création d'un Comité d'étude du vieillissement (même loi de 2001)
 - produisant un Rapport annuel
 - sur le coût futur du vieillissement, ce qui par une Note annuelle sur le vieillissement permet de définir la politique budgétaire dans un cadre de long terme.
 - et comprenant des thèmes variables: la pauvreté chez les âgés, les soins de longue durée, le deuxième pilier des pensions.
- Réduction de dépenses de santé
 - création d'un Centre d'expertise en soins de santé pour établir des protocoles de prescription
 - norme de croissance réelle des dépenses de santé de 4,5%



Politique fédérale pour faire face au vieillissement (2)

- La loi sur le Pacte des Générations (23 décembre 2006) vise:
 - à favoriser à la fois *l'emploi* des jeunes en facilitant les nouveaux types de carrière plus flexibles et l'emploi des âgés par une formation continue et des incitants financiers (bonus pension par année, augmentation des rémunérations acceptées pour les pensionnés)
 - à maintenir les *prestations à un niveau de protection suffisante*:
 - en corrigeant les pensions les plus basses et les plus anciennes
 - en adaptant plafonds, allocations et minima sociaux au coût de la vie régulièrement.
- Des mesures particulières favorisent l'accès des âgés aux soins de santé:
 - statut OMNIO pour les catégories défavorisées, interventions majorées;
 - mesures pour l'accès à certains matériaux médicaux, pour les maladies chroniques
- Participation des Seniors
 - au sein du Comité consultatif pour les pensions
 - dans la Conférence sur les pensions initiée ce vendredi 28 novembre 2008



Politique du Gouvernement flamand (Région flamande et Flamands de Bruxelles)

- Le Gouvernement flamand mène une politique résolument axée sur une *vision positive du vieillissement*, avec pour but l'épanouissement personnel, une vie autonome et active (comme le reflète le Plan flamand de politique des seniors pour 2006-2009)
- Le '*Comité de concertation des seniors*' (Ouderen Overleg Komitee), regroupant des organisations de seniors et des personnes individuelles, très actif depuis sa création en 1993, a été reconnu organe consultatif du Gouvernement et du Parlement flamands en 2005.
- De nombreuses mesures complémentaires au fédéral sont prises
 - pour la protection sociale et financière (assurance dépendance, exonération de droits de succession pour le partenaire survivant, maximum à facturer pour les prises en charge lourdes)
 - pour l'encouragement de l'emploi (actions ciblées sur les groupes défavorisés, réduction de charges salariales si embauche d'un chômeur de plus de 50 ans, temps partiels pour les âgés, télétravail)
 - pour le renforcement des services en institutions et à domicile par des budgets complémentaires



Politique de la partie francophone du pays
Communauté française, Région wallonne et
Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale

- Les entités fédérées francophones veulent approcher le vieillissement en *englobant tous les aspects de l'existence*, en partant de la base. En effet, elles sont rigoureusement dans une *démarche d'écoute et de participation du milieu associatif* qui en grande partie met en œuvre les actions décidées
 - des organes de consultation se prononcent sur les projets de texte légaux, sur les agréments qui leur sont octroyés et formulent des recommandations.
- Des actions visent à *intégrer les personnes âgées dans la vie sociale, économique, politique et culturelle*. On peut citer:
 - en Région wallonne, les Conseils consultatifs des aînés dans les communes;
 - des aides aux productions promouvant une image positive du vieillissement;
 - le soutien d'activités intergénérationnelles
- Comme la Communauté flamande, les entités francophones développent des structures propres d'hébergement, renforcent les services de soins et d'aide à domicile. Par divers services de proximité, elles diminuent la pression sur les aidants des âgés, souvent de la même génération ou d'une génération plus jeune.



En conclusion

- Les pouvoirs publics belges se préoccupent depuis longtemps des conséquences possibles du vieillissement.
 - Dans les années '80 déjà, la politique scientifique finançait un programme national de recherche sur les divers aspects de cette nouvelle société en train de naître, depuis les questions de santé et de ressources, jusqu'aux relations intergénérationnelles, le vécu dans le monde du travail, les maltraitances faites aux âgés ...
- Le gouvernement fédéral travaille en étroite concertation avec d'autres gouvernements sur la problématique du vieillissement au sein:
 - de l'Union européenne (Ageing working Group adossé au Comité de Politique Economique, Comité de Protection Sociale et Sous-Groupe sur les Indicateurs sociaux)
 - de l'OCDE (dans les domaines des pensions, du marché du travail, de la santé)
- A tous les niveaux de pouvoir, et particulièrement au niveau des entités fédérées, on constate:
 - une volonté d'aborder la personne âgée dans sa globalité, en oeuvrant pour sa défense et son épanouissement
 - en étroite association avec les milieux représentatifs et les personnes concernées.

